



SOCIETE CANINE MIDI-COTE D'AZUR
EXPOSITION CANINE NATIONALE

C.A.C.S.



PAYS D'AIX - TRETTS (13)

Domaine du Moulin de l'Arc
D 56 - Route de Rousset 13530 TRETTS

DIMANCHE 17 JUIN 2012

Exposition sans cage
Parking et entrée gratuits
Pique-nique non autorisé
Restauration sur place
Sortie libre

JURY PRESENTI

1^{er} groupe

Colley, Berger des ShetlandM. DUPONT
Spéciale Berger Blanc Suisse, Berger de PicardieMme GIGOT-BARAIS
Schipperke.....Mme MIGNON
Berger de Beauce, Berger des Pyrénées, Berger CatalanM. MOINGS
Bouvier des Flandres, des Ardennes, d'AustralieM. MORBELLI
Berger Australien, Colley Barbu, Bobtail,
Welsh Corgi, Berger Hollandais,
Chien Loup de Saarloos, Schapendoes.....Mme MOREAU DE VINCENS
Berger Allemand, Chien Loup Tchecoslovaque
et autres races du groupeM. DUX (D)

2^e groupe

Dogue Allemand.....M. BERENGER
Spéciale Shar Pei, Dogue Argentin, Dogue de BordeauxM. GRUNHEID
Bullmastiff, Mastiff, Montagne et Mâtin des PyrénéesM. MOINGS
Pinschers, SchnauzersM. MORBELLI
Cane Corso.....M. VALETTE
Terre-Neuve, Landseer, Bouviers SuissesM. VOILET
Autres races du groupe.....M. SOULAT

3^e groupe

Bull Terrier, Bull Terrier du Staffordshire,
American Staffordshire TerrierM. VALETTE
Airedale et Terriers Divers, Fox Terrier,
Jack et Parson Russel TerrierMme BODSON
Terriers d'Ecosse.....M. GRUNHEID
Terrier de Chasse Allemand, Yorkshire Terrier
et autres races du groupeM. MEDARD-RINGUET

4^e groupe

TeckelsM. MEDARD-RINGUET

5^e groupe

Spéciale Husky.....M. VOILET
Autres races du groupeM. BLANGINO

6^e groupe

DalmatienMme MIGNON
Autres races du groupe.....M. ROUSSET

7^e groupe

Braque Italien, Spinone, Braque Hongrois.....M. GRUNHEID
Braque du Bourbonnais.....M. LE ROUEIL
Braque de l'Ariège.....M. ROUSSET
Spéciale Setter AnglaisM. SALLES
Braque St GermainM. VOILET
Autres races du groupe.....M. MEDARD-RINGUET

8^e groupe

SpanielsM. MEDARD-RINGUET
Retrievers, Barbet, Chiens d'EauM. LE ROUEIL

9^e groupe

Chiens du Tibet.....Mme BODSON
Chihuahua, Coton de Tulear, Chien Chinois,
Caniches, Bouledogue FrançaisMme MERY
Papillon, Phalène, Petit Chien Russe, Petits Chiens BelgesMme MIGNON
Cavalier King Charles, King CharlesM. VOILET
Bichons, Petit Chien Lion, Pékinois, Japonais,
Boston Terrier, Carlin et autres races du groupe.....M. BLANGINO

10^e groupe

Barzoï, Lévrier Irlandais, Lévrier Ecossois, Greyhound,
Petit Lévrier Italien, Whippet
et autres races du groupeM. BERENGER

Samedi 16 juin : 4 manifestations

en plus de la séance de confirmation

● **3 régionales d'élevage :**

- SHAR PEI - Juge : Cl. VOILET. Contact : SPCF - Ch. GRAVIER 04 75 27 33 55 - chbgravier@free.fr
- BERGER BLANC SUISSE - Juge : HJ. DUX (D). Contact : AFBB - J. PINQUIER 06 75 61 04 46 - j.pinquier@afbb.fr
- CANICHE - Juge : J. BLANGINO. Contact : CCF - A. LAMBALOT 06 81 62 14 80 - adrienlambalot@gmail.com

- A partir de 16 h, **présentation de jeunes Bergers Allemands** (classes 4/6 et 6/9 mois uniquement) à H.-J. DUX, juge du SV. Engagement gratuit pour les membres de la SCMCA ou de la SCBA ayant au moins 1 chien engagé à l'exposition le dimanche. Contact : Cyrille DECORTE 06 71 49 44 76 - delegation-scba13@orange.fr

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS

21 mai et 4 juin 2012

Entre ces deux dates, majoration des tarifs de 10 € par chien.

Engagements internet *
cynoprint.com
Règlement sécurisé par carte bancaire

* Les engagements pris sur internet sont majorés de 1 € par chien (pour frais postaux et bancaires).

Dossiers :	Exposition : voir page 3	Séance de confirmation : voir page 4
Horaires :	17 juin , jugements à partir de 9 h	16 juin de 15 h 30 à 17 h voir âge minimum page 2



Vous pouvez prélever le formulaire d'engagement à nos expositions et séances de confirmation sur les sites Internet : scmca.com ou cynoprint.com

RENSEIGNEMENTS
04 74 21 10 65

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

ARRIVÉE ET JUGEMENT : l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h.

Parking de nuit pour les camping-cars : 15 €
Réservation : Laurent, 04 42 29 30 90

SORTIE DES CHIENS

Les chiens peuvent sortir après les jugements. Les récompenses seront remises à partir de 16 h.

LOGEMENT

Pour les meutes, des cages seront à disposition.

RESTAURATION

Possibilité de restauration dans l'enceinte de l'exposition, buvette.

Pique-nique interdit.

AFFICHAGE

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur; les principales récompenses obtenues par l'éleveur; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE : il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

COUPE D'OREILLE : les chiens nés, en France ou à l'étranger, après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants)

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements au poteau le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes de lot d'élevage et élevage, ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Classes individuelles

- **INTERMÉDIAIRE** : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
- **OUVERTE** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
- **TRAVAIL** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 16 juin 2008 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.
- **CHAMPION DE BEAUTE** : réservée exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI au plus tard le 16 juin 2008 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

• **PUPPY** : pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.

• **JEUNE** : pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS.

• **VÉTÉRAN** : pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition) Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Autres classes

• **MEUTES** - Chiens courants, Terriers, Teckels uniquement

Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

• **Terriers et Teckels** :

Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. **TECKELS** : les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

• **ELEVAGE** (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place) : pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

• **LOT D'ELEVAGE** (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place) : pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré déjà engagés dans une classe individuelle.

• COUPLE

Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

• PAIRE

Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

• **CHIEN NE CONCOURANT PAS** : pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

• MONTANT DES ENGAGEMENTS

Il sera libellé à l'ordre de la Société Canine Midi Côte d'Azur et adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagné d'un titre de paiement à : CYNOPRINT "Expo Trets" - BP 14 - 01960 PERONNAS

En retour sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition (le montant de l'engagement restera acquis à la société organisatrice, même si l'exposant ne peut se présenter)

• CLOTURE DES ENGAGEMENTS -

DEUX CLOTURES - Par courrier et par internet

21 mai et 4 juin, entre ces deux dates majoration de 10 € par chien.

Tout engagement parvenant après la dernière date de clôture (date d'expédition) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 15 % pour frais de Secrétariat.

• REFUS OU EXCLUSION

1. des chiens :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI ;
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés

2. des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition).

- a) des chiens à oreilles coupées (voir § COUPE D'OREILLE).
 - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire".
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

• JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S.

Le C.A.C.S ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} excellent" en classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Le RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le CACS pour attribuer la Réserve de CACS le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{er} Excellent des deux autres classes.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - Le chien et la chienne proposés pour le CACS concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu qualificatif Excellent dans la classe jeune et le Meilleur vétérinaire ayant reçu le qualificatif Excellent.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés Meilleur de Race seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli

Si besoin est une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

RECLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la Société Organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ; d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE - la Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRES IMPORTANT

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER ET EN CORSE

- I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

- II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé

le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

- III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé les origines de chacun d'eux devant pouvoir être justifiées à tout moment le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CHIENS DE 2^e CATEGORIE :

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le n° de tatouage (sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger).

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus

- 1 - de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal : tenue en laisse et muselière par une personne majeure en dehors des rings et cages).

- 2 - de présenter aux organisateurs de la manifestation, ainsi qu'à tout contrôle officiel, le récépissé de la déclaration en Mairie de ces animaux.

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1^{er} - Groupe : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
ATTENTION : les **BORDER COLLIE** ne sont confirmés que dans des épreuves sur troupeau. Se renseigner auprès du club au 05 63 02 29 00

2^e - Groupe : 12 mois sauf :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois

3-4^e - Groupes : 12 mois

5^e - Groupe : 12 mois sauf :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland 15 mois

6^e - Groupe : 12 mois sauf

Rhodesian Ridgeback 15 mois

7^e - Groupe : 12 mois

8^e - Groupe : 12 mois sauf :

Retrievers 15 mois

9^e - Groupe : 12 mois sauf :

Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

10^e - Groupe : 15 mois sauf :

Whippet, Petit Lévrier Italien 12 mois

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION

Inscription à la séance de confirmation seule voir page 4

Pièces à joindre et envoi de votre courrier

- règlement pour les exposants français : **mandat cash** ou **chèque bancaire** libellé au nom de la **SOCIÉTÉ CANINE MIDI-CÔTE D'AZUR** ou **carte bancaire** (voir au dos)
- pour les étrangers, **mandat-poste international exclusivement** libellé au nom de la **SOCIÉTÉ CANINE MIDI-CÔTE D'AZUR**
- pour les adhérents, **la photocopie de la carte 2012**
- **une enveloppe timbrée (tarif 20 g) libellée à votre adresse.**

EXPÉDIEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE DEMANDE A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

CYNOPRINT - Expo Trets - BP 14 - 01960 PERONNAS

N° d'arrivée

Entrée gratuite.

Participation aux frais d'organisation TTC
Exposition sans cage sauf meutes

	1 ^{re} clôture		2 ^e clôture	
		(*)		(*)
Pour le 1 ^{er} chien (catalogue compris)	37 €	32 €	47 €	42 €
Pour les 2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	32 €	27 €	42 €	37 €
A partir du 4 ^e chien (chacun)	29 €	24 €	39 €	34 €
Puppy, Vétéran, Chien Hors concours	27 €	22 €	37 €	32 €
Meute (au moins 6 chiens), tarif par chien <i>Tous en classe individuelle (cage gratuite)</i>	13 €	13 €	15 €	15 €
Paire, Couple, Elevage, Lot d'Elevage	20 €	20 €	20 €	20 €

Les tarifs dégressifs s'appliquent uniquement
aux chiens appartenant au même propriétaire

(*) Réduction

*Réduction réservée aux membres de la SCMCA à jour de
leur cotisation de l'année en cours : joindre photocopie de la carte 2012

Classes dans lesquelles le chien* peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)	SOMMES ADRESSEES
◆ Classe Puppy (de 6 à 9 mois)
◆ Classe Jeune (de 9 à 18 mois)
◆ Classe Intermédiaire (de 15 à 24 mois)
◆ Classe Ouverte (âge minimum 15 mois)
◆ Classe Travail (âge minimum 15 mois) - voir au dos
◆ Classe Champion (âge minimum 15 mois) - voir au dos
◆ Classe Vétéran (âge minimum 8 ans)
◆ Paire/Couple (20 €)
◆ Meute	€ x..... =
◆ Classe Hors Concours (voir règlement)
◆ Elevage et Lot d'Elevage (Engagement au secrétariat le jour de l'exposition 20 €)
TOTAL

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Fait à Signature du propriétaire (obligatoire)
le

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille Poids
(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants, Caniches, Spitz, Teckels) *(pour les Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes)*

N° Livre d'origines Date de naissance

N° de tatouage (ou transpondeur)

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M. Mme, Mlle
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays Tél.

Classe d'engagement

Puppy Jeune Intermédiaire Ouverte Travail Champion Vétéran Hors concours Confirmation demandée Paire : nom du 2^e chienCouple : nom du 2^e chien

BULLETIN D'ADHESION - Année 2012

Le règlement doit faire l'objet d'un paiement séparé.

(à retourner à la S.C.M.C.A., 370 route St Canadet 13100 AIX EN PROVENCE)

 Nouvelle adhésionRenouvellement

N° adhésion - 1

N° adhésion - 2

1 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

2 - M. Mme Mlle : Nom Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville Téléphone

Fax E.mail

Propriétaire d'un chien de race : Parrain(e) par :

déclare adhérer à la SOCIÉTÉ CANINE MIDI-CÔTE D'AZUR 18 € cotisation individuelle 25 € cotisation coupleet accepter les statuts et règlement en vigueur
(les nouvelles demandes doivent être acceptées par le comité).

Signature 1

Signature 2

Fait à le

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant la clôture des engagements.

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- CERTIFICAT R.C.I.,
- BREVET DE MONDORING,
- PISTAGE F.C.I. 1,
- TEST INTERNATIONAL DE SAUVETAGE
- BREVET DE CHIEN DE DEFENSE EN RING,
- BREVET EN CAMPAGNE,
- BREVET PISTAGE,
- BREVET DE RECHERCHE UTILITAIRE,
- BREVET TROUPEAU (OVIN OU BOVIN)

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUE ET CONTINENTAUX

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1ère ou 2e catégorie

CHIENS COURANTS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

SPANIELS

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

BARBETS

Date et lieu où le chien a obtenu un BREVET DE TRAVAIL A L'EAU 1e ou 2e CATEGORIE

TERRIERS

Date et lieu du concours de détérage où le chien a obtenu UN MINIMUM DE 100 POINTS

TECKELS

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu AU MINIMUM 50 POINTS OU UN 3e PRIX ou un MINIMUM DE 47 POINTS ou un 3e PRIX lors d'une épreuve de menée à voix sur lièvres ou au terrier artificiel.

CHIEN D'ELAN-NORVÉGIEN - CHIEN DE ROUGE DE HANOVRE ET DE BAVIERE

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort
- TAN ou BREVET MAITRISE DU C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

CHIENS NORDIQUES DE TRINEAU

Date et lieu du concours où le chien a obtenu LE BREVET DE TRAVAIL

ECHELON 1

RETRIEVERS

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB EN FIELD OU BICP

1^{er} ou 2^e CATEGORIE

Joindre les justificatifs des titres Travail ou Beauté

LEVRIERS

fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings.

Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points.

Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrieriers.

CLASSE CHAMPION

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

RÉPONSE

ATTESTATION

- Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au recto et au verso de cette page. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve, tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'association organisatrice de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présent

si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

- En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

- Je déclare également connaître la Loi du 06/03/99 et l'arrêté du 27/04/99 concernant les animaux dangereux et la Protection des animaux. Je déclare m'y soumettre.

- Je déclare respecter les lois et règlements cynophiles en vigueur.

Cochez la case correspondante

- Je suis un particulier (moins de deux portées par an)

Tous les exposants doivent se conformer à la réglementation en vigueur

- Je suis un éleveur (à partir de deux portées par an)

Les exposants ELEVEURS doivent se munir du document "Certificat de Capacité"

Veuillez noter ici le numéro de votre Certificat de Capacité :

COUPE D'OREILLE : les chiens nés, en France ou à l'étranger, après 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

Fait à

le

Signature du propriétaire et ou de l'exposant

REGLEMENT

CARTE BANCAIRE

N°

Date d'expiration Mois Année Code de sécurité

A dos de la carte, les 3 chiffres près de la signature).

Nom/Name : Somme €

Date / Datum :

Signature OBLIGATOIRE

Si vous le désirez, vous pouvez régler par carte bancaire en remplissant le cadre ci-contre.

En cas de règlement par chèque, ce dernier doit être libellé à l'ordre de la **SCMCA**.

Samedi 16 juin 2012 : Séance de confirmations de 15 h 30 à 17 h

Entrée des chiens : à partir de 15 h

Les documents à présenter à l'Expert Confirmateur **le jour de l'expo** seront indiqués sur la carte que vous recevrez par courrier.

N° d'arrivée

Réserve Cynoprint

Clôture

des inscriptions

4 juin

**Tarif : 34 €
par chien**

EXPO-DEMENT

1. la demande d'inscription : remplir soigneusement cette feuille en lettres majuscules
2. photocopie du certificat de naissance ("pedigree provisoire") de votre chien
3. le règlement (34 €) par chien établi à l'ordre de SOCIETE CANINE MIDI CÔTE-D'AZUR
4. une enveloppe timbrée libellée à votre adresse, affranchie (tarif 20 g), pour recevoir votre carte d'entrée

Un seul chien par feuille, photocopies correctes acceptées - Age minimum pour la confirmation : voir extrait du règlement page 2

à : **CYNOPRINT "Confirmations Trets" - BP 14 - 01960 PERONNAS - tél : 04 74 21 10 65**

Nom du chien Sexe : Mâle Femelle

Race

N° de tatouage ou de transpondeur Date de naissance N° Livre d'origine

Nom du Père Nom de la mère

Producteur : M. Mme Mlle Nom Prénom

Propriétaire : M. Mme Mlle Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville Tél.